



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Question au Gouvernement n° 2367

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Zivka Park.

Mme Zivka Park. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, on dit qu'il reste toujours quelque chose de l'enfance – toujours. Lorsqu'il s'agit de harcèlement à l'école, qui mène nos enfants à la perte de confiance en soi et, parfois, à des situations dramatiques, la société n'a pas droit à l'erreur.

À la veille de la journée nationale de la lutte contre le harcèlement à l'école, je souhaite vous interroger à ce sujet, au nom des victimes, de leurs parents et des associations, qui font un travail considérable.

Oui, le Gouvernement s'est engagé dans la lutte contre le harcèlement à l'école, dans les écoles et sur les réseaux sociaux. Oui, aujourd'hui mieux qu'hier, les équipes pédagogiques ont les moyens et les formations pour réagir à ce danger qui guette. Oui, mais les chiffres sont là pour rappeler que notre action ne produit pas encore les résultats attendus. Au bas mot, un enfant sur dix est victime de harcèlement à l'école. Cela commence par presque rien – une insulte, des moqueries, des humiliations – et cela se poursuit par de la violence physique.

Les brimades se répètent, souvent dans un silence collectif, et mènent parfois au suicide. Je pense à Evaëlle, Matteo, Thybault et tant d'autres. L'école est un lieu d'apprentissage, qui ne peut se transformer en lieu de souffrance.

Monsieur le ministre, en France, nous savons prendre en charge les victimes ; nous savons sensibiliser ; mais nous ne savons pas encore suffisamment prévenir, comme le font la Suède ou la Finlande, par le moyen de programmes de prévention, tout au long de la scolarité.

Les établissements scolaires ne peuvent gérer seuls cette réalité complexe. La société civile, chère à Tocqueville, doit davantage se saisir de cet enjeu. Les associations de parents d'élèves, les associations sportives et culturelles, les médecins de famille – tout ce qui fait, en somme, la socialisation de nos enfants, au plus proche de leur quotidien – doivent s'en emparer.

Monsieur le ministre, quelles actions pouvons-nous engager afin de prévenir ce fléau collectivement, avec les établissements scolaires, et le prendre en charge rapidement, de manière à éviter de nouveaux drames ? L'enfance décide, vous le savez. Le harcèlement scolaire nous concerne tous. Combattons-le ensemble, pour nos enfants ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Madame la députée, le thème du

harcèlement à l'école est devenu central, après avoir été longtemps considéré comme marginal. Depuis une dizaine d'années, l'Éducation nationale avance dans ce domaine.

Récemment, nous avons pris des mesures importantes pour la lutte contre le harcèlement à l'école. Ce n'est pas un sujet marginal, derrière, il y a la lutte pour les valeurs de la République. L'école de la confiance que nous voulons signifie que nous voulons des enfants allant à l'école le cœur léger, sans avoir la peur au ventre.

Malheureusement, le phénomène concerne un enfant sur dix. Au demeurant, il n'est pas spécifiquement français, il est international. C'est pourquoi nous l'avons inscrit à l'agenda du G7, en vue de bâtir une alliance internationale contre le harcèlement à l'école, dont nous savons qu'il a pris une dimension nouvelle à l'ère de l'internet, sous la forme du cyberharcèlement.

J'ai fait plusieurs annonces au mois de mai dernier, en compagnie de Mme Macron, qui m'accompagne systématiquement lorsque je m'exprime à ce sujet, ...

M. Stéphane Peu. Qui a élu Mme Macron ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre sur lequel nous devons sensibiliser la population dans son ensemble, sans esprit de polémique, mais en vue d'une mobilisation de la société civile – comme vous venez de l'indiquer, madame Park.

Nous avons étendu aux soirées l'accueil téléphonique du 0800 200 000, qui permet à chacun de donner l'alerte en cas de cyberharcèlement. Le numéro 3020 est quant à lui ouvert à toutes les questions de harcèlement.

Nous sommes désormais confrontés à des enjeux de mise en œuvre concrète, pour que chaque établissement scolaire de France puisse appliquer ce que nous avons annoncé, notamment le kit anti-harcèlement, avec des heures dédiées à la formation des professeurs, d'autres à la sensibilisation des élèves, et la mobilisation des capacités d'intervention de nos équipes académiques contre le harcèlement à l'école.

Notre système d'évaluation fera désormais en sorte d'évaluer chaque établissement de France aussi en fonction de son climat scolaire, donc de sa politique de lutte contre le harcèlement.

Enfin, comme vous l'avez très bien dit, madame la députée, nous travaillons en partenariat avec les associations, que nous soutenons plus que jamais – elles le disent –, et avec lesquelles nous devons mettre un terme à ce fléau.

Lorsque nous y serons parvenus, nous aurons agi non seulement contre le harcèlement, mais aussi pour les valeurs de la République. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Zivka Park](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2367

Rubrique :

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2019](#)